

AVIS

La FdSS a développé le projet Centre d'Appui SocialEnergie, ayant pour objet de soutenir les travailleurs de première ligne bruxellois sur les matières d'énergie et d'eau. Infor GazElec est le centre d'information aux consommateurs bruxellois de gaz et d'électricité; il siège comme représentant des consommateurs au Conseil des Usagers. Nous avons acquis une expertise reconnue, nourrie par les acteurs de terrain et les consommateurs, quant aux questions d'accès à l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

Nous saluons la mise en place d'un groupe de suivi pour cette étude, dans l'optique d'une plus grande prise en compte des divers intérêts sur la question de l'encadrement du déploiement des compteurs communicants en Région de Bruxelles-Capitale. Nous regrettons néanmoins que la méthodologie n'ait pas permis de prendre réellement en compte la voix des acteurs sociaux. Nous ne partageons que très partiellement les constats, hypothèses et recommandations présentés dans ce rapport. Et si nous identifions bien l'intérêt d'équiper certaines catégories de consommateurs d'électricité (tels que les industriels, les prosumers et les propriétaires de voitures électriques) et les avantages de transmission exacte et régulière des index (qui éviteraient ainsi les erreurs administratives régularisées tardivement), nous restons par contre sceptiques quant à la pertinence de ce dispositif pour les autres profils de consommateurs. Nous tenons dès lors à souligner les recommandations portées par cette étude ne reflètent pas un consensus au sein du groupe de suivi.

Nous portons l'intime conviction que le déploiement des compteurs communicants (qu'il soit massif ou selon le modèle pressenti par l'étude) met en danger les ménages, et particulièrement les ménages en situation de précarité, quant à l'accès durable et effectif à l'électricité. Les gains mentionnés dans ce rapport ne concernent qu'une infime partie des ménages bruxellois tandis que les coûts seront supportés par tous. Le potentiel de flexibilité nul du secteur résidentiel bruxellois et le profil socio-économique des ménages rendent caduques les hypothèses de gains présumés. Les conséquences néfastes affecteront plus sévèrement les ménages précarisés et accentueront encore les inégalités déjà présentes sur le marché de l'électricité. A titre exemplatif, les ménages fragilisés ne bénéficieront pas des meilleures offres (grilles tarifaires trop complexes), et seront sanctionnés s'ils ne réagissent pas au signal prix (alors que les ménages aisés seront probablement mieux équipés en domotique par exemple pour y répondre). Nous craignons que le compteur, à la base simple outil de comptage, ne devienne facteur de discrimination et d'exclusion. Partant de ces constats, nous nous opposons fermement à la création d'une niche de déploiement visant les clients vulnérables telle que suggéré par le rapport.

Par ailleurs, nous ne validons pas l'hypothèse présumant que la création de cette niche soit nécessaire pour le développement de mesures d'accompagnement spécifiques à ce public. Il est certain que pareilles mesures au bénéfice des consommateurs vulnérables sont à prévoir, bien au-delà du déploiement du compteur communicant, afin d'éviter que la complexité du marché libéralisé ne constitue un facteur supplémentaire créateur d'inégalités. Cependant, nous ne comprenons pas à ce stade pourquoi l'étude lie ces mesures d'accompagnement à la création d'une niche pour ces consommateurs.

Nous appelons également à la plus grande vigilance envers les recommandations portant sur le système d'opt-in/opt-out. L'étude promeut un système d'opt-out généralisé pour toutes les niches, ce qui va à l'encontre de l'esprit de l'ordonnance actuelle. Certes, ce système d'opt-out permet aux utilisateurs résolus à s'opposer aux fonctionnalités communicantes de leur compteur de le faire mais pour les autres, par contre, qui ne dit mot consent. L'activation de ces fonctionnalités n'est pourtant pas anodine puisqu'elle propulse le consommateur dans un marché vraisemblablement plus complexe et autorise les opérations à distance sur son compteur (limitation, coupure, ...). Un choix passif peut-il vraiment répondre à l'ambition majeure des compteurs intelligents qui est de rendre le consommateur « actif » ? La dérive technocratique atteint l'apogée du paternalisme lorsqu'elle affirme la nécessité technique de rendre le consommateur actif, et de le faire par la voie d'un choix passif.

Enfin, nous regrettons que cette étude n'ait pas pu être l'occasion de réaliser (ou de recommander) une étude qualitative sur l'impact qu'aurait le compteur intelligent sur les différents segments de la population. Il serait pertinent d'approfondir la question et de s'inspirer, entre autres choses, des expériences réellement vécues par les ménages dans d'autres pays ayant déjà déployé cette technologie. Cela ne permettrait-il pas de mieux identifier les enjeux et écueils à éviter ? Un choix technologique n'est jamais sans conséquence sur la société dans laquelle il s'insère et exige par conséquent toutes mesures de prudence disponibles.